

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux De la Largue



Révision du
SAGE LARGUE

Stratégie

Validée par la Commission Locale de l'Eau, le 21 février 2012



1	Introduction	1
2	Les grandes lignes de la stratégie	2
3	Stratégie par thématique	2
3.1	Thème 1 : Qualité	2
3.1.1	Enjeu - Qualité des cours d'eau : Rétablir une bonne qualité des eaux de surface	2
3.1.2	Enjeu - Qualité des eaux potables / eaux souterraines : Garantir une bonne qualité des eaux souterraines afin de permettre une bonne qualité sanitaire de l'eau potable.....	4
3.2	Thème 2 : Quantité	4
3.2.1	Enjeu – Etiages : Garantir un débit optimum au maintien de la vie aquatique et de toutes les fonctionnalités des cours d'eau.....	4
3.2.2	Enjeux – Inondations : Garantir la sécurité des populations et des biens par une gestion intégrée des écoulements sur l'ensemble du bassin versant	5
3.2.3	Enjeu – Eaux Souterraines : Assurer la pérennité quantitative des eaux souterraines pour l'alimentation en eau potable	6
3.3	Thème 3 : Fonctionnement des milieux aquatiques	7
3.3.1	Enjeu – Cours d'eau : Retrouver les équilibres écologiques des cours d'eau	7
3.3.2	Enjeu- Zones Humides : Mettre en œuvre les solutions nécessaires à la préservation des Zones Humides	8
3.3.3	Enjeu – Etangs et plan d'eau de Courtavon : Diminuer l'impact des étangs et plans d'eau par une gestion optimisée	8
3.4	Thème 4 : Enjeux croisés/transversaux	9
3.4.1	Enjeu – Développement économique : Maintien de l'élevage à l'herbe dynamique	9
3.4.2	Enjeu - Développement économique : Permettre le développement économique autour du potentiel de transport du canal du Rhône au Rhin	10
3.4.3	Enjeu - Développement économique : Valorisation touristique du patrimoine naturel de la Vallée de la Largue (tourisme, pêche).....	10
3.4.4	Enjeu- Gestion intégrée et concertée : Mise en place d'une réflexion concertée pour l'eau potable	10
3.4.5	Enjeu- Gestion intégrée et concertée : Intégrer les enjeux de la gestion de l'eau dans les plans de gestion et d'aménagement du territoire (SCOT/PLU).....	11
3.4.6	Enjeu- Communication sensibilisation : Informer le grand public sur les grands enjeux de la gestion de l'eau et l'impliquer dans l'atteinte des objectifs du SAGE.....	11

1 Introduction

La révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux, entamée en janvier 2011, a réuni les élus, les représentants de l'état et les usagers de l'eau en Commission Locale de l'Eau. Au vu des nombreuses données supplémentaires disponibles, de l'évolution des contextes locaux, économiques et réglementaires et des nouvelles dispositions juridiques, la Commission Locale de l'Eau, a décidé de caller la révision du SAGE sur le processus d'élaboration en reprenant de manière condensée les étapes « Etat initial », de « Diagnostic », « Tendances et scénarii », « Choix de la stratégie » dans un processus de concertation par le travail en commissions thématiques.

Les trois commissions thématiques se sont réunies à deux reprises en mai et juin pour l'élaboration de l'état initial. Les données préalablement collectées et mise en forme ont été présentées aux Membres. Les Membres ont fait part des données manquantes, ont apporté des données documents pour compléter cet état initial validé en Commission Locale de l'Eau le 5 juillet 2011.

Les mois de septembre et d'octobre ont été dédiés à la réflexion sur le diagnostic qui a permis de comprendre les interactions entre les usages de l'eau, les pressions sur l'eau et l'état des milieux et des ressources. Cette a révéler les grands enjeux de la gestion de l'eau sur le bassin versant de la Largue.



De novembre 2011 à janvier 2012 les commissions thématiques se sont réunies afin d'analyser et discuter les évolutions prévisibles des usages de l'eau, des réglementations, des contextes économiques dans le cadre de l'élaboration du scénario tendanciel. Cette étape permet de se projeter dans un futur proche, afin de produire un SAGE viable sur sa durée d'application. Une liste d'objectifs à atteindre et d'action à mettre en œuvre a été établie puis synthétiser en différents scénarios. Les scénarios établis en commissions thématiques, ont été présentés discutés et modifié le 3 février 2012 en Commission Locale de l'Eau « technique ». Le 21 février 2012 la Commission Locale de l'Eau s'est réuni pour valider le choix de la stratégie par le choix par thématique entre les différents scénarios.

Ce document présente dans un premier temps les grandes lignes de la stratégie puis la stratégie développée pour chaque enjeu.

2 Les grandes lignes de la stratégie

La Commission Locale de l'Eau a souhaité profiter de cette révision obligatoire pour doter le schéma d'une réelle valeur ajoutée.

Le SAGE se doit d'être l'outil de la mise en œuvre d'une politique locale de gestion de l'eau préventive comme le demande le SDAGE dans sa disposition T6-O1.1-D4 « Les SAGE devront mettre en application le principe de prévention et d'intervention à la source, en donnant la priorité aux actions qui en découlent. Les actions palliatives ne pourront être d'une manière générale que des mesures d'accompagnement, sans préjuger de la satisfaction des obligations légales et réglementaires imposant néanmoins la réalisation de certaines actions curatives. »

Les membres des commissions thématiques ont pour les problématiques propres à leurs domaines, confirmé la nécessité d'un traitement des problèmes à la source, le plus en amont possible.

La Commission Locale de l'Eau déplore le manque de concertation dans la résolution des problématiques locales, notamment d'inondations. La CLE révèle la nécessité de développer une concertation efficace entre les différents acteurs du territoire afin de trouver les solutions à la source des problèmes pour une viabilité à long terme.

Le retour sur la mise en œuvre de 1999 à 2011 du SAGE, nous montre l'importance du SMARL structure porteuse du SAGE qui a permis d'améliorer la qualité des cours d'eau en travaillant sur l'hydromorphologie. La résolution des nouvelles problématiques mise à jour lors de la révision du SAGE impose d'étendre la réflexion sur l'eau aux autres acteurs, par exemple aux communes dans leurs projets d'urbanisme, dans la gestion des traversées communales des cours d'eau, dans l'entretien des surfaces imperméabilisées. *Le rôle prépondérant du maintien en herbe pour la gestion de la qualité des eaux souterraines, des zones d'épandages des crues vis-à-vis du contexte économique et réglementaire agricole à pousser la réflexion sur la pérennisation d'un système d'élevage dans laquelle l'herbe est valorisée.*

3 Stratégie par thématique

3.1 Thème 1 : Qualité

3.1.1 Enjeu - Qualité des cours d'eau : Rétablir une bonne qualité des eaux de surface

Assainissement

- **Inciter les collectivités à se donner les moyens d'atteindre des objectifs de qualité des cours d'eau plus ambitieux que programme SDAGE DCE** (Bon état écologique pour la masse d'eau Largue 1 dès 2015 conditionné à l'aboutissement des travaux sur la CC de la Largue).
- **Compléter les connaissances physico-chimiques des affluents:** Réaliser le suivi de qualité physico-chimique et biologique des affluents de la Largue et du secteur de Montreux (SMARL/ AERM)
- **Diminuer les pressions sur les milieux par une meilleure gestion des eaux pluviales.**

(SDAGE T2-O3.3.1 Rechercher la diminution des volumes à traiter en limitant l'imperméabilisation des surfaces et en déconnectant des réseaux urbains les apports d'eau pluviale de bassins versant extérieurs aux agglomérations)

- **Intégration des zonages « eaux pluviales » dans les zonages d'assainissement**
- **Pousser les communes à mettre en place les dispositifs incitant les particuliers à une gestion des eaux pluviales à la parcelle (limitation de l'imperméabilisation, préserver les espaces de pleine terre, bétons poreux, etc...). Partager les retours d'expérience sur les techniques et communiquer.**

Eviter les usages non-agricoles des pesticides

(SDAGE T2 – O5.1: Promouvoir les méthodes d'entretien des espaces sans phytopharmaceutiques dans les villes, sur les infrastructures publiques et par les particuliers.)

- Inciter les collectivités à s'engager dans les démarches « zéro pesticide avec un objectif d'engagement de **50%** des communes du bassin versant de la Largue dans une démarche « zéro pesticide » soutenue par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et la Région Alsace d'ici **2015** et **100%** d'ici **2018**.
- **Impliquer l'engagement des particuliers dans le cadre de la communication « zéro pesticide »**

Pollutions ponctuelles

- Tenir à jour l'inventaire des anciennes décharges communales.
- Diminuer les pressions des fondants routiers (sels de déneigement) sur les hydrosystèmes par **la sécurisation des sites, l'usage de techniques alternatives au salage, la réalisation de plans de réduction des usages.**
- Réaménager les sites de collecte d'huile usagée. (installation sur bac de rétention, couverture)

Diminuer les Pollutions d'origine agricole

- **Diminuer les pressions par la diminution de l'usage agricole des pesticides.** (SDAGE: T2-O4.2: Promouvoir des pratiques agronomiques visant à réduire la pollution des eaux)
 - Poursuite de l'animation Sundg'eaux vives.
 - Déclinaison régionale du Programme Ecophyto 2018.
 - Respect des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales.
- **Diminuer les risques de pollutions accidentelles aux pesticides.** (SDAGE T2-O4.2.4 : prévenir des pollutions accidentelles par la sécurisation des installations et des matériels et la gestion des effluents de pulvérisation)
 - Création de stations de lavage et de remplissage des pulvérisateurs.
- **Diminuer les risques de transfert de la parcelle au cours d'eau.**

- Utiliser le levier hydromorphologique : Restauration des cours d'eau en secteurs céréaliers (Trame verte), mise en place de zones humides « tampon ». (Collectivités Eau potable / SMARL / Agriculteurs).

Substances toxiques dans les cours d'eau et sédiments

- Mise en œuvre des conventions de raccordement pour les entreprises par les syndicats d'assainissement
- **Connaître et diminuer les rejets de substances toxiques dans les cours d'eau**
 - Etudes/ diagnostic des usages et rejets en produits toxiques des PME/PMI, artisans, etc... (SDAGE T2 O2.2 : Connaître et maîtriser les déversements de substances toxiques dans les réseaux publics d'assainissement en favorisant la réduction à la source)
 - Communication pour présenter les bonnes pratiques et rappeler les exigences de conventions de raccordement.
 - Diminuer au maximum les pressions des zones d'activités (ex: Z.A. Dannemarie rejetant dans la vieille Largue).
 - Lutter contre les pollutions toxiques diffuses de type HAP.
- **Limitation/interdiction des épandages des boues « déchets ». Inciter les collectivités à compétence assainissement à compléter leur traitement des boues de type compostage, rhizocompostage, méthanisation.**

3.1.2 Enjeu - Qualité des eaux potables / eaux souterraines : Garantir une bonne qualité des eaux souterraines afin de permettre une bonne qualité sanitaire de l'eau potable

Gestion des captages à qualité dégradée (exigence du SDAGE)

Identifier dans les SAGE les zones de protection qualitative des aires d'alimentation des captages d'eau potable d'une importance particulière pour l'approvisionnement. (SDAGE T2-O6.1)

- Suivi des captages d'eau potable non utilisés. (collectivités compétence eau potable/ structure porteuse du SAGE)
- Dans le cas de recherche de ressources alternatives, accompagner l'AERM dans la politique de mise en place de programme de reconquête de la qualité du captage dégradé. (collectivités à compétence eau potable/ structure porteuse du SAGE)

3.2 Thème 2 : Quantité

3.2.1 Enjeu – Etiages : Garantir un débit optimum au maintien de la vie aquatique et de toutes les fonctionnalités des cours d'eau

- **Maintenir la limitation de prise d'eau de la rigole d'alimentation du canal du Rhône au Rhin (VNF).**

- Maintien de la limitation de la prise d'eau à 200L/s avec un débit réservé pour la Largue de 100L/s.
- Diminution des pertes en eau par l'augmentation de la surveillance et la réalisation de travaux.
- Poursuite du Management Environnemental et maintien de la certification ISO 14 001.
- Automatisation de la prise d'eau: télégestion, permettant un suivi des prélèvements plus précis.
- **Partager l'effort de limitation aux autres usages, particuliers riverains et collectivités.**
 - En période d'étiages interdire/limiter les prises d'eau dans les eaux superficielles de la rigole d'alimentation du canal du Rhône au Rhin pour les usages privés, d'arrosage de jardin.
 - Atteindre la cohérence au niveau des collectivités entre gestion de l'excédent d'eau pluviale et le manque d'eau en étiage pour l'arrosage des terrains de sport et espaces verts.
 - Conditionner l'acceptation des déclarations/autorisations de pompage dans les cours d'eau à la mise en place de solutions alternatives de stockage et de réutilisation des eaux pluviales.

3.2.2 Enjeux – Inondations : Garantir la sécurité des populations et des biens par une gestion intégrée des écoulements sur l'ensemble du bassin versant

- **Poursuivre la mise en œuvre des solutions préventives de gestion des eaux en amont en concertation avec les acteurs locaux** (collectivités/agriculteurs: PPRI/ maintien en herbe) (extension du PPRI).
- **Pousser à la gestion intégrée des écoulements, dans les zones urbanisées.**
 - Optimiser les traversées des zones urbanisées (réouverture des cours d'eau busés, renaturation des cours d'eau en traversée de commune). Considérer dans les documents d'urbanisme les écoulements provenant de l'amont (petits cours d'eau, fossés), les maintenir en milieu ouvert.
 - Considérer dans les documents d'urbanisme les écoulements provenant de l'amont (petits cours d'eau, fossés), les maintenir en milieu ouvert.
 - Limitation de l'imperméabilisation des sols, préserver les capacités d'infiltration des sols.
 - Valoriser l'eau pluviale en milieu urbain, création de mares, de noues végétalisées. Alternatives au « tout-tuyau ».
- **Optimiser la gestion des inondations par la reconquête de zones d'expansion des crues.**
 - Valorisation de l'étude du Conseil Général 68, au laser aéroporté pour la localisation de zones d'expansion des crues.

Diminuer les risques d'inondation liés à la rigole

Etude hydraulique prévue par VNF sur le canal du Rhône au Rhin et la Rigole en 2012.

Différentes solutions pourront être envisagées:

- **Pour diminuer les arrivées d'eau dans la rigole.**
 - Limitation des entrées d'eau dans la rigole, passage en siphon de certains ruisseaux.
- **Pour limiter l'eutrophisation de la rigole (encombrement provoque débordement).**
 - Limiter les rejets d'assainissement et de drainage. Eviter l'apport direct des amendements Nitrates dans la rigole lors des épandages mécaniques.
- **Pour assurer l'évacuation des eaux des déversoirs en période de hautes eaux.**
 - Reconquête des exutoires des déversoirs.

Faciliter ces aménagements dans le SAGE.

3.2.3 Enjeu – Eaux Souterraines : Assurer la pérennité quantitative des eaux souterraines pour l'alimentation en eau potable

Usages des eaux souterraines

- Principe de prioriser les ressources en eau pour l'alimentation en eau potable.
- Interdiction/limitation de nouveaux forages, de nouveaux prélèvements pour d'autres usages.

Collectivités exemplaires dans la réduction des consommations d'eau potable

- Inciter les collectivités dans **la rénovation ou la construction** de bâtiments publics:
 - À intégrer systématiquement les dispositifs économes en eau
 - À étudier systématiquement la récupération et la réutilisation des eaux pluviales
- Pousser les collectivités à **s'engager dans des programmes de réduction** des consommations d'eau potable
 - Réaliser à l'échelle communale un diagnostic/bilan des consommations d'eau dans le parc des bâtiments communaux (pose de compteurs sur bâtiments publics)
 - Mise en place de plan de réduction des consommations publiques (récupération/réutilisation des eaux pluviales, équipements hydro-économes ...)

Inciter les particuliers à économiser l'eau

Incitation tarifaire pour l'eau potable :

- Les collectivités mettent en place une tarification incitative (progressive)
- Part du volume distribué prédomine dans la facturation de l'eau (baisse de la part abonnement)

3.3 Thème 3 : Fonctionnement des milieux aquatiques

3.3.1 Enjeu – Cours d'eau : Retrouver les équilibres écologiques des cours d'eau

Préserver et reconquérir la fonctionnalité des cours d'eau

(SDAGE T3-O3: Restaurer et Sauvegarder les fonctions naturelles des milieux aquatiques et notamment la fonction d'auto-épuration).

- Poursuite des interventions du SMARL : entretien des cours d'eau, dynamisation de la ripisylve.
- Axer les travaux vers la renaturation (plantation) des petits cours d'eau en secteur céréalier (trame verte à créer).
- Veiller à l'implantation d'une végétation adaptée et éliminer les peuplements de résineux en bord de cours d'eau.
- Eau et élevage : mise en place d'abreuvoir et retrait des clôtures.
- Protéger les ripisylves dans les documents d'urbanisme (PLU).
- Atteindre les objectifs de réservoir biologique pour la masse d'eau Largue1.

Mise en place d'un plan de suivi et d'actions contre les plantes invasives : Renouée du Japon

(SDAGE T3-O3: Restaurer et Sauvegarder les fonctions naturelles des milieux aquatiques et notamment la fonction d'auto-épuration).

- Inventaire / relevé cartographique de toutes les taches de renouée en bordure de cours d'eau sur l'ensemble du BV.
 - Traitement des taches pour limiter leur propagation de l'amont vers l'aval sur l'ensemble du bassin versant.
- Limitation des enrochements et de la banalisation des berges.
- Communication envers communes, CC, particuliers.

Cours d'eau en secteurs urbains

(SDAGE T3-O3: Restaurer et Sauvegarder les fonctions naturelles des milieux aquatiques et notamment la fonction d'auto-épuration).

- Intégrer les cours d'eau, petits cours d'eau et ruisseaux dans les documents d'urbanisme (PLU)
- **Retranscrire dans les documents d'urbanisme un retrait de toute nouvelle construction à plus de 5 mètres du haut de berge**
- **Restaurer les cours d'eau dans le franchissement des communes (SMARL/communes):**
 - Réouverture de la Largue à Oberlarg, recréation d'un lit.

- Renaturation de la Largue dans le franchissement de Courtavon, Levoncourt et Durlinsdorf

Continuité écologique

- **Pérenniser des peuplements piscicoles de première catégorie par la reconnexion des cours d'eau pépinières.**
- Poursuite de la politique d'intervention du SMARL sur les grands ouvrages menacés.
- Inventorier les ouvrages et évaluer leur franchissabilité.
- Prévenir toutes nouvelles ruptures à la continuité écologique (Limitation des nouveaux ouvrages dans le règlement du SAGE).

Lutter contre l'eutrophisation de la rigole

- Diminuer les arrivées d'intrants dans la rigole par la suppression des rejets d'assainissement dans la rigole. Eviter l'apport direct des engrais nitrates dans la rigole lors des épandages mécaniques.
- Diminuer les arrivées d'intrants par l'aménagement des arrivées de drains agricoles sur la rigole en zones humides tampons
- Mettre en place une végétation garantissant une ombre portée sur la berge amont de la rigole

3.3.2 Enjeu- Zones Humides : Mettre en œuvre les solutions nécessaires à la préservation des Zones Humides

L'inventaire des zones humides va débuter dès le printemps 2012. Les moyens à mettre en œuvre pour la préservation et la restauration des zones humides seront discutés suite aux résultats de l'inventaire.

3.3.3 Enjeu – Etangs et plan d'eau de Courtavon : Diminuer l'impact des étangs et plans d'eau par une gestion optimisée

Optimisation de la gestion des étangs

- Retranscrire la limitation de création d'étangs supérieurs à 0,1 ha
- Animation du guide pour la bonne gestion des étangs
- Accompagner la transformation d'étangs dégradés, abandonnés en zones humides (inciter les communes à demander le classement en espace naturel sensible pour pouvoir préempter)

Plan d'eau de Courtavon

- Réunion des différents acteurs pour mettre en place un programme de solutions aux différentes problématiques:

- Rupture de la continuité écologique.
- Fuites d'espèces exogènes au cours d'eau de 1^{ère} catégorie.
- Hausse des températures en aval du rejet des eaux de l'étang.

3.4 Thème 4 : Enjeux croisés/transversaux

3.4.1 Enjeu – Développement économique : Maintien de l'élevage à l'herbe dynamique

Scénario « Soutenir le maintien à l'herbe »

Un premier scénario peut être élaboré sur la poursuite des actions de soutien au maintien à l'herbe à l'aide des mesures Agro-environnementales, à la mise en place de conventions entre les communes et les agriculteurs sur la gestion des problématiques locales de coulées de boues, et de qualité d'eau potable.

Avantages

Les mesures en convention permettent de régler les problématiques au cas par cas. Les mesures sont moins coûteuses à court terme.

Inconvénients

Ces mesures de maintien à l'herbe se basent sur une contractualisation volontaire des agriculteurs. Elles ne permettent pas de lutter contre la disparition des exploitations dédiées à l'élevage au profit des exploitations uniquement céréalières. Une parcelle aidée au maintien à l'herbe a un rendement économique bien plus faible qu'une parcelle cultivée en grande culture.

Les conventions sont signées pour les problématiques avérées.

La question se pose sur le long terme : « Sans vaches à quoi sert l'herbe ? ».

Ces mesures semblent insuffisantes, l'exemple du syndicat d'Ammertzwiller montre que la commune doit substituer une partie de son alimentation en eau avec de l'eau de la nappe d'accompagnement de la Doller.

Scénario « Soutenir l'élevage »

Un second scénario découlant des nombreuses discussions en commissions thématiques se base sur le maintien de l'élevage à l'herbe par une valorisation de la filière. La valorisation d'un élevage à l'herbe sur le bassin versant peut se traduire par la création d'un Label « Largue » qui peut inclure la certification Agriculture Biologique. Dans un premier temps, une étude sociologique est envisageable auprès des agriculteurs. Ce scénario passe par un engagement fort des collectivités pour la préservation de la qualité des eaux à l'échelle du bassin versant.

Ce scénario prévoit ainsi la réalisation d'une étude/réflexion/concertation sur l'avenir de l'élevage des petits éleveurs. Il s'agit de réunir les collectivités et la profession agricole pour étudier les potentiels de développement de marchés locaux (exemple : alimentation biologique en cantine scolaire suivant l'objectif Grenelle)

Avantages

Le maintien à l'élevage à l'herbe garantit un maintien à l'herbe à long terme.

Permet l'atteinte d'une bonne qualité des eaux superficielles et souterraines sur l'ensemble du bassin et non uniquement aux zones à enjeux « eau potable » et « inondation ».

Inconvénients

Ce scénario demande une forte cohésion et adhésion des différents acteurs (collectivités, agriculteurs, consommateurs) sur le long terme.

Ce scénario demande un engagement fort des collectivités dans le préventif plutôt que dans le curatif (ex : Services des Eaux de Munich contractualisation des parcelles en agriculture biologique sur 18 ans)

3.4.2 Enjeu - Développement économique : Permettre le développement économique autour du potentiel de transport du canal du Rhône au Rhin

Principe: Permettre l'installation d'entreprises en bordure du canal pour valoriser la voie d'eau.

Stratégie: Rappeler dans le SAGE le potentiel de transport qu'apporte le canal Freycinet, et l'intérêt de partager cette réflexion aux autres documents de planification.

3.4.3 Enjeu - Développement économique : Valorisation touristique du patrimoine naturel de la Vallée de la Largue (tourisme, pêche)

Démocratisation de la pêche

- Poursuivre les actions de démocratisation/ accessibilité de la pêche: centralisation des baux de pêches
- Remise à jour du PDPG, Limiter l'alevinage dans les cours d'eau à contexte respecté
- Veillez à ne plus imposer d'alevinage dans les baux de pêche

3.4.4 Enjeu- Gestion intégrée et concertée : Mise en place d'une réflexion concertée pour l'eau potable

- **Réaliser les suivis des rendements de réseaux de distribution d'eau potable**
 - Pousser les collectivités à compétence eau potable à renseigner l'Observatoire National des Services d'Eau et d'Assainissement, sur les rendements de réseau (ONEMA)
 - Pousser les collectivités à compétence eau potable à transmettre les rapports annuels des services d'eau et d'assainissement à la structure porteuse du SAGE
- **Améliorer les rendements de réseaux en fixant des objectifs de rendement**
 - **Objectifs de rendement de réseau à 75% d'ici 20..(20) Ou indice linéaire de perte en réseaux <1,5m³/j/km en milieu rural**

Sécuriser l'alimentation en eau potable

- Rappeler l'importance de la mise en œuvre des actions inscrites dans les Déclarations d'Utilité Publique par les collectivités, notamment les actions dans les périmètres de protection
- Inciter les communes à réaliser les Plans de Secours Communaux en eau potable
- Animer la réflexion sur interconnexions de secours, signature des conventions pour les interconnexions existantes.
- Dans les documents d'urbanisme (SCOT/PLU), considérer une bande de réserve le long des routes départementales pour les réseaux d'interconnexion

3.4.5 Enjeu- Gestion intégrée et concertée : Intégrer les enjeux de la gestion de l'eau dans les plans de gestion et d'aménagement du territoire (SCOT/PLU)

- Formaliser l'intervention du SAGE dans le SCOT et les PLU

3.4.6 Enjeu- Communication sensibilisation : Informer le grand public sur les grands enjeux de la gestion de l'eau et l'impliquer dans l'atteinte des objectifs du SAGE

- Poursuite des travaux de communication du SMARL (site internet, diffusion du guide pour la bonne gestion des étangs, sorties thématiques)
- Réalisation d'une communication par un « mini » guide de l'eau regroupant les informations utiles par commune pour les services d'eau (à qui s'adresser ?), ainsi qu'une sensibilisation aux bonnes pratiques quotidiennes sur les thèmes particuliers du SAGE (plantes invasives, produits toxiques domestiques, pesticides, économies d'eau, condition d'usage des eaux pluviales, etc....).